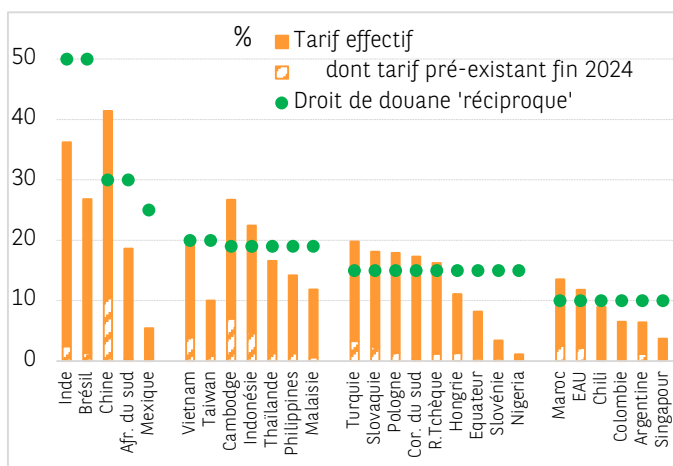


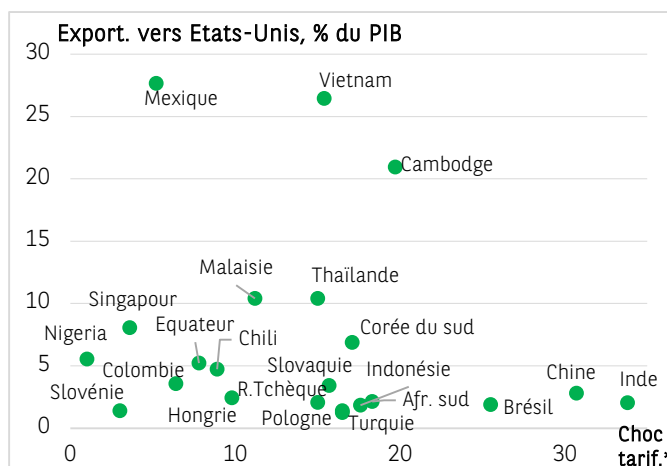
Droits de douane américains dans les pays émergents : y voit-on plus clair ?

TARIFS APPLIQUÉS PAR LES ETATS-UNIS, AU 27 AOÛT



SOURCE: FITCH, BNP PARIBAS

CHOC TARIFAIRE ET EXPOSITION AU MARCHÉ AMÉRICAIN



* Choc tarifaire: hausse du tarif effectif depuis fin 2024

SOURCE: FITCH, FMI, BNP PARIBAS

Les États-Unis ont publié le 1^{er} août dernier une liste actualisée de leurs droits de douane « réciproques ». Si elle redonne un peu de visibilité, cette nouvelle version ne clarifie pas durablement la politique protectionniste de l'administration Trump. À court terme, elle change la donne pour certains pays, en particulier l'Inde et la Chine.

LA LOGIQUE APPARENTE DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Pour les pays en déficit commercial avec les États-Unis, le taux plancher de 10%, introduit le 2 avril, est maintenu. Pas de nouveauté, donc, pour une majorité de pays d'Amérique latine, d'Afrique et du Moyen-Orient, et pour Singapour. Le Brésil constitue une exception majeure avec un droit de douane de 50% – un tarif punitif motivé par des raisons politiques.

Pour les pays en excédent commercial avec les États-Unis, les droits de douane réciproques varient désormais de 15% à 50%. Une taxe de 15% est appliquée aux pays qui sont parvenus à un compromis avec les États-Unis (cas de l'Union européenne et de la Corée du Sud) ou qui affichent un excédent commercial bilatéral limité et/ou ont au minimum entamé des discussions avec Washington. Il s'agit notamment de la Turquie, de l'Équateur, du Nigeria, ou des pays africains exportateurs de textile tels que Madagascar.

Les pays d'Asie qui affichent de larges excédents commerciaux avec les États-Unis étaient parmi les plus pénalisés par les annonces du 2 avril. La plupart ont entamé des négociations et des accords avec le Vietnam, l'Indonésie et les Philippines ont été annoncés. Les nouveaux droits de douane restent élevés, fixés à 19% ou 20% pour Taiwan (contre 32% annoncé en avril) et les pays de l'ASEAN (contre 46% initialement prévu pour le Vietnam ou 36% pour la Thaïlande) – à l'exception du Myanmar et du Laos (40%).

Quelques cas particuliers. Pour l'Inde, le nouveau droit de douane est de 25% mais une pénalité de 25% s'y ajoute depuis le 27 août, en attendant un éventuel accord avec Washington. Cette surtaxe vise officiellement à sanctionner l'Inde pour ses achats de pétrole russe. L'Afrique du Sud n'a pas non plus réussi à conclure un accord et conserve son droit de douane de 30%. Enfin, pour la Chine (droit de douane actuel de 30%) et le Mexique (25% appliqués aux biens échangés hors USCMA), la trêve durera encore 90 jours, ce qui permet la poursuite des négociations.

Toutes les incertitudes quant à l'évolution des droits de douane sont loin d'être levées. D'abord, les discussions de Washington avec Pékin, ainsi que les négociations pour finaliser l'ensemble des accords commerciaux bilatéraux, sont en cours. Des revirements de l'administration Trump sont également possibles pour des raisons politiques ou légales (si la Cour suprême américaine invalide les droits de douane justifiés par l'IEEPA). Ensuite, la mise en œuvre des tarifs sur les biens en provenance de Chine, mais transitant par des pays tiers (une surtaxe de 40% est prévue), reste très incertaine et complexe (comment identifier les biens « transbordés » ?). Enfin, Washington continue de modifier les taxes sectorielles¹. Les taux effectifs moyens des tarifs douaniers appliqués à chaque pays devraient donc continuer à évoluer.

LA HIÉRARCHIE DES PRINCIPAUX GAGNANTS ET PERDANTS EST MODIFIÉE

À fin août, les économies du Mexique et d'Asie restent les plus vulnérables au choc tarifaire², en raison de leur forte dépendance aux exportations, de leur exposition au marché américain et de la hausse relativement importante de leurs tarifs effectifs.

Cependant, le tableau des grands gagnants et perdants de la politique protectionniste américaine a changé (temporairement ?). Le Brésil, d'abord, a subi un choc beaucoup plus dur que prévu ; il devrait toutefois bénéficier de nombreuses exemptions sectorielles et continuer d'accroître ses exportations vers la Chine pour compenser les pertes aux États-Unis. L'Inde, surtout, sera le nouveau grand perdant si le droit de douane de 50% était maintenu (les secteurs pharmaceutique et électronique sont pour l'instant exemptés). Ses exportations vers les États-Unis ne représentent que 2% du PIB, mais l'impact sur ses perspectives de croissance sera aggravé par les répercussions des nouveaux tarifs sur les investissements directs étrangers – alors que le pays était considéré comme bien positionné pour bénéficier de la réorganisation des chaînes de valeur.

La Chine pourrait, quant à elle, sortir gagnante des dernières décisions tarifaires. La compétitivité-prix relative de ses exportations devrait s'améliorer avec la nouvelle hausse subie par les pays voisins (le tarif effectif moyen pour l'ASEAN-5 est passé de 2,5% fin 2024 à 11% en juin et à 17% fin août). De plus, la surtaxe sur les biens chinois transitant par des pays tiers pourrait remettre en question les stratégies de diversification des chaînes de valeur dans la région.

Christine Peltier

christine.peltier@bnpparibas.com

¹ Par exemple, la taxe de 50% sur l'acier et l'aluminium vient d'être étendue à des produits dérivés, dont la liste sera revue trois fois par an ; la taxe de 50% sur le cuivre a été introduite le 1er août mais ne concerne finalement pas le métal raffiné ; le secteur pharmaceutique et les semiconducteurs, jusqu'à maintenant épargnés, sont menacés de taxes d'au moins 25%, avec des exemptions ; les tarifs sectoriels devraient être plafonnés à 15% pour l'UE mais pourraient s'imbriquer différemment dans les autres accords.

² Cf. EcoPerspectives-Économies émergentes Juin 2025 - Choc tarifaire : quels effets sur le commerce mondial, quelles conséquences pour les pays émergents ?



RECHERCHE ÉCONOMIQUE GROUPE

ECOINSIGHT

Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité

ECOPERSPECTIVES

Analyses et prévisions des principales économies, développées et émergentes

ECOFASH

Un indicateur, un événement économique majeur.

ECOWEEK

L'actualité économique de la semaine et plus...

ECOPULSE

Baromètre mensuel des indicateurs conjoncturels des principales économies de l'OCDE

ECOCHARTS

Panorama mensuel des dynamiques d'inflation au sein des principales économies développées

ECOTV

Quel est l'événement du mois ?

La réponse dans vos quatre minutes d'économie

GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

Un graphique hebdomadaire illustrant des points saillants dans l'économie

EN ÉCO DANS LE TEXTE

Le podcast de l'actualité économique



Bulletin publié par les Etudes Economiques – BNP PARIBAS
Siège social : 16 boulevard des Italiens – 75009 PARIS / Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34
Internet : www.group.bnpparibas - www.economic-research.bnpparibas.com
Directeur de la publication : Jean Lemierre
Directrice de la rédaction : Isabelle Mateos y Lago

Les informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de détenir une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires du présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquels elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunéré au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagés par les termes des restrictions ci-dessus.

BNP Paribas est constituée en France sous forme de société anonyme, et agréée et supervisée en tant qu'établissement de crédit par la Banque centrale européenne (BCE) et en tant que prestataire de services d'investissement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site <https://globalmarkets.bnpparibas.com>. Pour les avertissements par pays (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Brésil, Turquie, Israël, Bahreïn, Afrique du Sud, Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande, Vietnam) veuillez consulter le document suivant : https://economic-research.bnpparibas.com/LegalNotice/Markets_360_Country_Specific_Notices.pdf

© BNP Paribas (2025). Tous droits réservés.

Pour vous abonner à nos publications :
ÉTUDES **ECONOMIQUES**



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change